



2011/2012

Technicien(ne) en électrotechnique

Techniker(in) im Fach Elektrotechnik

Section: **Communication - DT EC**

LA PROFESSION

La mission du technicien en électrotechnique de la section communication est d'installer, de brancher, de mettre en service, de surveiller et de modifier des installations électriques du domaine de l'acquisition, de la transformation et de la transmission de données (images, sons et autres) qui sont échangées dans le monde, de jour comme de nuit.

DÉTAILS

Les fonctions principales du technicien en communication consistent dans la conception, la réalisation, la mise en place et l'entretien d'équipements de communication intégrant téléphone mobile, téléphone, télécopieur, réseaux informatiques, Internet et télévision numérique. Il assiste lors de la mise au point de prototypes au laboratoire, du développement des différents composants et de l'intégration des différents éléments. Il est chargé de l'installation de réseaux de télécommunication: lire et interpréter les plans d'installation, brancher des ordinateurs ou des micro-ordinateurs, installer, câbler et mettre en relation les différents éléments et les sources d'énergie électrique, les raccorder au réseau de télécommunications. De plus, il surveille des installations afin de diagnostiquer et traiter toute panne d'origine matérielle ou logicielle et fournit des conseils aux utilisateurs.

Il peut travailler pour une chaîne de radio ou de télévision, une entreprise de téléphone mobile, l'administration des Postes, une firme de sécurité et de manière générale, pour toutes les grandes entreprises disposant d'un réseau informatique.

DIPLÔME

DT (Diplôme de technicien)

L'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès à la formation professionnelle initiale se fait sur base d'un avis d'orientation dont l'élève bénéficie après la classe de 9^e de l'enseignement secondaire technique.

Conditions d'accès au DT:

9TE réussie
ou
9PO réussie
et
une note annuelle ≥ 38
en mathématiques

DESCRIPTION ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se fait en alternance sous contrat de stage de formation et est organisée sous forme d'unités capitalisables. La durée normale de formation s'étend sur 4 années en régime plein temps et ne peut pas être dépassée de plus d'une année.

ÉTUDES TECHNIQUES SUPÉRIEURES

Les modules préparatoires aux études techniques supérieures peuvent être accomplis soit pendant la durée normale des études, soit à la suite de l'obtention du diplôme.

POUR EN SAVOIR PLUS:

LTAM-SPOS 19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

Tél.: 46 76 16 - 210 / 211 / 212 / 213 E-Mail: spos@ltam.lu

Internet: www.ltam.lu